

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIÉTÉ



PRIX DE L'OFFRE : 3 950 euros par action Bouygues Construction S.A. (« **Bouygues Construction** »)

DURÉE DE L'OFFRE : 14 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Bouygues S.A. (l'« **Initiateur** ») en application de l'article 231-28, I du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (« **AMF** »).

Paris, France, le 4 février 2021 – En application de la décision de conformité de l'AMF en date du 2 février 2021 relative à son offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de Bouygues Construction au prix de 3 950 euros par action (l'« **Offre** »), l'Initiateur a indiqué avoir obtenu le même jour le visa n° 21-023 de l'AMF sur la note d'information relative à l'Offre.

L'Initiateur annonce que le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur a été déposé auprès de l'AMF le 3 février 2021 et est mis à la disposition du public le 4 février 2021, conformément aux dispositions de l'article 231-28, I du règlement général de l'AMF.

Le document reprenant les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables de l'Initiateur est disponible sur le site internet de l'Initiateur (www.bouygues.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org), et peut être obtenu sans frais au siège social de Bouygues S.A. au 32 avenue Hoche, 75008 Paris et au siège social de Portzamparc BNP Paribas Group au 16 rue de Hanovre, 75002 Paris.

Il est rappelé que l'Offre sera ouverte pour une période de 14 jours de négociation. La date d'ouverture et la date de clôture de l'Offre seront publiées dans un avis de l'AMF. Les actionnaires de Bouygues

Construction qui souhaitent apporter leurs titres dans le cadre de l'Offre devront transmettre à Bouygues Construction par courrier un ordre de mouvement dûment complété et signé, au plus tard le dernier jour de l'Offre et dans les conditions décrites à la section 2.5 de la note d'information établie par l'Initiateur.

Avertissement

Ce communiqué a été préparé à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et n'est ni une offre d'achat, ni une sollicitation d'une offre pour la vente d'actions Bouygues Construction ou une offre de vente, dans aucun pays, y compris en France.

L'Offre est faite exclusivement en France. Les documents relatifs à l'Offre (en ce compris la note d'information) ne sont pas destinés à être distribués dans des pays autres que la France ou rendus accessibles aux résidents de tels pays à moins que la loi et la réglementation qui leur sont applicables ne le leur permettent, sans qu'aucune formalité ou publicité ne soit requise de l'Initiateur.

L'Initiateur rejette toute responsabilité en cas de violation par toute personne des restrictions qui lui sont applicables.